



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 DECEMBRE 2022**

Le 08 décembre 2022, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS, Isabelle PEGAZ TOQUET, Widèd GREVISSE et Fabienne M'TANIOS.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART et Fabrice COCATRIX.

Absents excusés : M. Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE) et M. Benoît CURT (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO).

Absente : Mme Volcy LEROUGE.

Madame Christiane DAUNIS a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 décembre 2022 / Nombre de membres en exercice : 19 / Nombre de membres présents : 16 + 2 pouvoirs

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022 : ce compte-rendu est accepté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.
- **INSTITUTIONS** : Centre de Gestion 74 – Renouvellement des conventions

Trois conventions (Prévention des Risques Professionnels, médecine préventive et psychologue du travail) ont été signées avec le centre de gestion de Haute-Savoie (CDG74) en 2018 et arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Le centre de gestion propose de renouveler ces offres de service dans une convention unique, pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Pour l'accès à ces services, les collectivités versent une cotisation spécifique, dont le taux est fixé annuellement pour couvrir les dépenses afférentes au fonctionnement du service de santé au travail du CDG74. Pour 2023, les taux sont les suivants :

*Cotisation médecine de prévention/psychologie du travail : 0.42 %

*Cotisation prévention des risques professionnels : 0.26 %

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent cette convention.

➤ **FINANCES**

○ **Budget principal : autorisation d'une dépense d'investissement avant le vote du budget 2023**

En accord avec Teractem, il est prévu de payer une partie de l'échéance de Teractem avant le vote du budget 2023. Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits ouverts pour le chapitre 27 en 2022 sont de 226 000.00 €, il est donc demandé d'autoriser le paiement d'une dépense au chapitre 27 à hauteur de 55 000.00 € avant le vote du budget 2023. A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent ce paiement.

○ **Budget principal : admission en non-valeurs**

Monsieur le Trésorier a transmis un état de présentation en non-valeurs d'un montant global de 2482.80€. Les poursuites engagées par la DGFIP sont restées sans effet. A l'unanimité, il est donc décidé de statuer sur l'admission en non-valeurs des sommes impayées relatives aux factures du restaurant scolaire et de la garderie pour la période d'octobre 2012 à avril 2014 (total des sommes : 2482.80 €) :

- Exercice 2012 : 162.85 €
- Exercice 2013 : 964.60 €
- Exercice 2014 : 1355.35 €

➤ **FINANCES**

○ **Modification de tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023**

Il est proposé de modifier quelques tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023, qui sont acceptés à l'unanimité, à savoir :

- Tarifs des photocopies (déjà en vigueur pour la mairie) à appliquer également à la bibliothèque :
 - A4 - noir et blanc : 0.25€ / couleur : 0.30€
 - A3 - noir et blanc : 0.50€ / couleur : 0.60€
- Plaque de numéro de rue : 17.00€
- Refacturation à Cap Loisirs :
 - Utilisation du lave-linge et du sèche-linge : 1.50€ / utilisation
 - Utilisation de l'utilitaire ou du camion de la commune : 2.00€ / km

MARCHÉ PUBLIC

- **Restructuration et extension du groupe scolaire : validation du projet et du nouveau plan de financement**

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal avait validé le plan de financement prévisionnel du projet de restructuration et extension du groupe scolaire. Le maître d'œuvre, choisi en mars 2022, a présenté le 25 octobre 2022 l'avant-projet sommaire. Les coûts prévisionnels ont évolué à la hausse et il est nécessaire de se prononcer à nouveau sur ce projet. Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montants HT	Montants TTC	Financements	Montants
Maîtrise d'œuvre et missions de base	204 561.00€	245 473.00€	Subvention Préfecture - DETR	500 000.00€
Travaux	1 819 950.00€	2 183 940.00€	Subvention Conseil Départemental - CDAS (sur 4 ans)	200 000.00€
			Subvention Conseil Régional	70 000.00€
			Fonds propres (sur 3 ans)	550 000.00€
			Emprunts	1 109 413.00€
TOTAL	2 024 511.00€	2 429 413.00€	TOTAL	2 429 413.00€

A 16 voix pour et 2 abstentions (Mme Fabienne M'TANIOS et M. Philippe DE PACHTERE), les membres de l'assemblée approuvent le projet restructuration et d'extension du groupe scolaire et le nouveau plan de financement prévisionnel dudit projet.

URBANISME/FONCIER : Dossiers en cours

DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 22 X 0077	LARAVOIRE Audrey	1345 route de Chapeiry les Vorges	piscine	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0079	VILBOUX Jérôme	199 chemin des Hutins Faramaz	extension	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0080	LOMBART Fabrice	415 route de Chaunu	transformation d'un garage en pièces habitables + appentis	INCOMPLET
DP 074 161 22 X 0081	EDF ENR pour OCULI Jean Gabriel	115 rue du Faubourg	centrale photovoltaïque	accordée le 29/11/2022
DP 074 161 22 X 0082	CHAUVIN Philippe	353 chemin du Carillon	pergola	accordée le 29/11/2022
DP 074 161 22 X 0083	EDF ENR pour PRICAZ Roland	58 impasse des Prailles	centrale photovoltaïque	accordée le 05/12/2022

DP 074 161 22 X 0084	OUALI Hacène	42 chemin de la Tailla	pliscine	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0085	KIEFFER Jean-Christophe	376 route de Faramaz	centrale photovoltaïque	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0086	BEAUQUIS Marc	161 rue du Faubourg	réfection de la toiture	en cours d'instruction

PERMIS DE CONSTRUIRE				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 19 X 0028 - M02 Modificatif	AUBERT Romain et CORREARD Céline	1609 route de Contentenaz	enrochement, mur de soutènement	ACCORDÉ le 05/12/2022

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 20h45.

A Marcellaz-Albanais, le 09 décembre 2022.

Le Maire, Jean-Pierre LACOMBE	La secrétaire de séance, Christiane DAUNIS
--------------------------------------	---